

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 25 FÉVRIER 2008

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 25 février 2008, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Carine Lachapelle et MM les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse et présidente de l'assemblée.

M. le conseiller Yves Sigouin est absent.

M. Alain Deslauriers, directeur général, Mme Claire Coulombe, greffière, et Mme Pauline Legault, trésorier, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance spéciale ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

065/25-02-08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Vente pour non paiement des taxes par la MRC d'Antoine-Labelle
3. Adoption du règlement numéro 130 modifiant la section 9 du règlement numéro 128 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2008
4. Période de questions
5. Levée de la séance spéciale.

ADOPTÉE

066/25-02-08

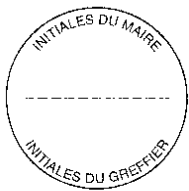
VENTE POUR NON PAIEMENT DES TAXES PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste officielle des immeubles mis en vente par la MRC d'Antoine-Labelle pour non paiement des taxes municipales et de procéder à la vente de ceux-ci.

De déléguer le trésorier, Mme Pauline Legault, pour assister à la vente pour taxes le 8 mai 2008 et pour acquérir les immeubles au nom de la Ville de Rivière-Rouge s'il n'y a pas preneur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

067/25-02-08

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 25 FÉVRIER 2008

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 130 MODIFIANT LA SECTION 9 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 128 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008

M. Alain Deslauriers, directeur général, résume les taux modificateurs à la section 9 du règlement numéro 128 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2008, indiqués au règlement numéro 130.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 130 modifiant la section 9 du règlement numéro 128 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2008 et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 130 modifiant la section 9 du règlement numéro 128 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2008.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 130 modifiant la section 9 du règlement numéro 128 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2008 est reproduit au livre des règlements.

Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

068/25-02-08

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De lever la séance spéciale, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h42.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe